SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE l'Estuaire DE LA GIRONDE

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES

SAGE ESTUAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Cette opération a bénéficié du soutien financier de

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Gironde LE DEPARTEMENT gironde.fr

INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif du SAGE, pour le compte de la CLE, depuis 2005.

Ce rapport détaille les travaux réalisés pendant l'année 2017.

#1/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

Suite à différentes nouvelles désignations dans plusieurs structures, un arrêté modificatif de la composition de la CLE a été pris le 23 mai 2017. Au total, 8 modifications sont enregistrées à travers cet Arrêté :

- Didier PASQUON succède à Serge SIBUET LAFOURMI (Fédération de pêche de la Gironde),
- Alain COTTEN succède à Claude LATOUCHE (Association Conservatoire de l'Estuaire),
- Guillaume RIELLAND succède à Jean PERAGALLO (Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest),
- Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) succède à Jean-Marie DELUCHE (SIJALAG),
- Yves AMBROSINO (Association des Maires de Gironde) succède à Christophe BARBOT,
- Sébastien LYS succède à Eric BLANC (CDPMEM 17),
- Pierre CARTIER succède à Jean-Michel LABROUSSE (CDPMEM 33),
- Un représentant du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en substitution à un représentant de la DREAL.

Bernard LOUIS-JOSEPH a été désigné pour succéder à Jacky QUESSON au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Cependant, M. LOUIS-JOSEPH est déjà membre de la CLE au titre de l'Association des Maires de Charente-Maritime. Un représentant de l'Association des Maires de Charente-Maritime doit aussi être désigné pour succéder à Didier QUENTIN.

Le renouvellement complet de la composition de la CLE est prévu en 2018, le mandat de la CLE actuelle (6 ans) arrivant à échéance en courant d'année.

La composition du Bureau de la CLE a été modifiée en CLE du 30 juin 2017, suite à la démission du représentant du CNPE du Blayais (M. BEYRAUD). M. CAILLET a été désigné pour la CCI de la Gironde. Fin 2017, le Bureau est composé comme suit :

<u>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</u>
Mmes DE FRANCOIS, ZAMBON ; MM. PLISSON (Président de la CLE), BOUCHON (Vice – Président de la CLE), DUCOUT (Vice – Président de la CLE), ROUSSEAU (Vice – Président de la CLE), GERVREAU, RENARD, SUBRENAT, TABONE.

<u>Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations</u>
Mmes ARNAUD, ARNAULD, RABIC ; MM. AMBLARD, AMOUROUX, CAILLET, CARTIER, DE SAINT LEGER, JONCHERE, MIOSSEC.

<u>Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics</u>
1 représentant du GPMB, 1 représentant de la DDTM de la Gironde, 1 représentant de la DDTM de la Charente-Maritime, 1 représentant de la DREAL, 1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

#2/ PRINCIPALES MISSIONS D'ANIMATION EN 2017

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'année 2017 constitue donc la quatrième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2017, adopté à l'unanimité par la CLE le 12 décembre 2016, a été mis en œuvre.

L'animateur du SAGE est intervenu en 2017 sur la base des missions suivantes :

- coordination inter-thématiques et suivi de l'avancement du SAGE ;
- préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ;
- suivi et finalisation des études du plan de gestion des sédiments de dragage ;
- mise à jour de la base de données des indicateurs des changements globaux ;
- suivi de la mission temporaire sur l'enjeu « pollutions chimiques » du SAGE ;
- lancement et suivi d'une synthèse des connaissances et des enjeux sur le bouchon vaseux ;
- valorisation des résultats liés à la mise en œuvre du SAGE ;
- coordination et rédaction des analyses techniques et avis Loi sur l'Eau ;
- représentation du SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors ;
- mise à jour du tableau de bord du SAGE ;
- secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

Depuis le dernier trimestre 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants» du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques…). L'animation et les actions menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'activité distinct, même si ces missions sont menées en collaboration avec l'animateur du SAGE.

L'animateur a mis à jour le tableau de bord du SAGE en fin d'année 2017. Cet outil permet de présenter en CLE l'avancement de la mise en œuvre et de cibler l'animation et les actions à mener pour la suite. Le programme d'actions et d'animation prévisionnel 2018, validé en CLE du 10 janvier 2018, a été établi sur cette base.

#3/ REQUETES CONTRE L'ARRETE D'APPROBATION DU SAGE

L'arrêté d'approbation du SAGE du 30 août 2013 a fait l'objet de plusieurs recours auprès du tribunal administratif :

- Requête de référé en suspension par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 20/12/2013 ;**
- Requête en annulation par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/12/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 11/02/2016 **;**
- Requête en annulation déposée par l'UNICEM le 25/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/11/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 10/02/2016.

Dans le cadre de ces procédures, c'est la décision de l'Etat qui est attaquée. L'Etat était en charge d'assurer la défense dans ces dossiers. Le SMIDDEST a été étroitement associé à l'élaboration des mémoires en réponse et la cellule d'animation a grandement participé à ce travail. En 2017, la cellule d'animation du SAGE n'a pas été sollicitée par l'Etat.

#4/ REUNIONS ORGANISEES

// REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇨ Vingt troisième réunion de la CLE : le 30 juin 2017

***Présents ou représentés** : 25 membres*

- Validation de documents
  - Compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
  - Rapport d'activité d'animation 2016

- Actualités / informations
  - Modification de la composition de la CLE
  - Correspondances avec le Préfet
  - Cartographie des cours d'eau en Gironde
  - Lancement d'une synthèse « bouchon vaseux »
  - Bonnes pratiques environnementales liées à la plaisance
  - Etat quantitatif des cours d'eau

- Etat de santé des poissons sauvages sur les affluents de l'Estuaire (Fédération de pêche 33)

- Avancement sur différents sujets
  - Pollutions chimiques
  - Edition et diffusion de plaquettes « zones humides » - préconisations de la CLE
  - Plan de Gestion des Sédiments de dragage

Bilan de la CLE

Le 30 juin 2017, la participation est faible, comme lors des CLE de 2015 et 2016, avec 29% de membres présents ou représentés. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont une quinzaine à avoir participé (souvent des représentants techniques de membres de la CLE).

Une seule réunion de la CLE a été organisée en 2017. Habituellement une seconde réunion se tient en fin d'année. Exceptionnellement, cette réunion s'est tenue début 2018.

A noter également qu'une réunion thématique autour des travaux de la mission temporaire « pollutions chimiques » a été organisée pour la CLE en 2017 (27 mars). Les membres de la CLE et techniciens associés se sont montrés très intéressés par les travaux menés.

// REUNIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇨ Treizième réunion du Bureau la CLE : le 17 février 2017

***Présents ou représentés** : 10 membres*

Bilan du Bureau de la CLE

Le 17 février 2017, la participation est faible avec 40% de membres présents ou représentés.

⇨ Quatorzième réunion du Bureau la CLE : le 9 mars 2017

***Présents ou représentés** : 12 membres*

Bilan du Bureau de la CLE
Le 9 mars 2017, la participation est moyenne avec 48% de membres présents ou représentés.

⇨ Quinzième réunion du Bureau la CLE : le 11 septembre 2017

***Présents ou représentés** : 11 membres*

Bilan du Bureau de la CLE
Le 11 septembre 2017, la participation est faible à moyenne avec 44% de membres présents ou représentés.

⇨ Seizième réunion du Bureau la CLE : le 17 novembre 2017

***Présents ou représentés** : 8 membres*

Bilan du Bureau de la CLE
Le 17 novembre 2017, la participation est faible avec 32% de membres présents ou représentés.

Globalement, la participation aux réunions du bureau de la CLE est faible à moyenne, en baisse par rapport à l'année précédente. Les membres du Bureau de la CLE ont été très assidus entre 2013 et 2016. Il se peut que l'accumulation des réunions (4 à 5 par an) commence à avoir des conséquences sur la participation. Une part de renouveau est à prévoir en 2018 avec le renouvellement de la composition de la CLE et la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques). Les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse.

De nombreuses délibérations concernant les dossiers soumis pour avis au titre de la loi sur l'eau sont prises en Bureau notamment. Il a délégation de la CLE pour donner ces avis. Il suit également les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

#5/ ANALYSE DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES – PREPARATION DES AVIS

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les parties « inondation » et « zones humides » sont soit analysées par les chargés de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises après validation du Directeur du SMIDDEST aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions. En 2017, 10 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis. 3 dossiers n'ont pas fait l'objet d'avis formels, soit parce qu'aucune disposition du SAGE n'était directement concernée (dossiers réputés donc compatibles et conformes au SAGE) soit parce qu'aucune réunion n'était possible dans le délai imparti et que ces dossiers étaient compatibles et conformes au SAGE, soit parce que la sollicitation portait sur des observations techniques. Sur les 10 dossiers reçus :

- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE,
- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE, avec recommandations,
- 3 ont été considérés non compatibles et non conformes, avec recommandations,
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure (15 jours pour des demandes temporaires de prélèvements).

L'animateur du SAGE ainsi que les chargés de missions thématiques sont également de plus en plus sollicités par les porteurs de projets en amont du dépôt de dossier de demande d'autorisation, ce qui permet de les aiguiller techniquement sur les attentes de la CLE du SAGE. La cellule d'animation est aussi sollicitée par les porteurs de projets pour lesquels le Bureau a émis des recommandations, et ceci toujours dans le but de répondre au mieux aux attentes de la CLE du SAGE quant à la compatibilité et la conformité des projets au SAGE.

Au global, cela représente environ 25 jours à temps plein de l'animateur SAGE pour l'année 2017, en comptant l'analyse qui se poursuit ensuite sur les compléments apportés par les pétitionnaires.

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE a reçu 62 dossiers pour avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent incomplets voire défaillants concernant la mise en oeuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).

La CLE a donc proposé des préconisations spécifiques aux porteurs de projets et aux bureaux d'études en 2017. Ces outils ont été largement diffusés et présentés aux acteurs concernés (cf. rapport d'animation zones humides).

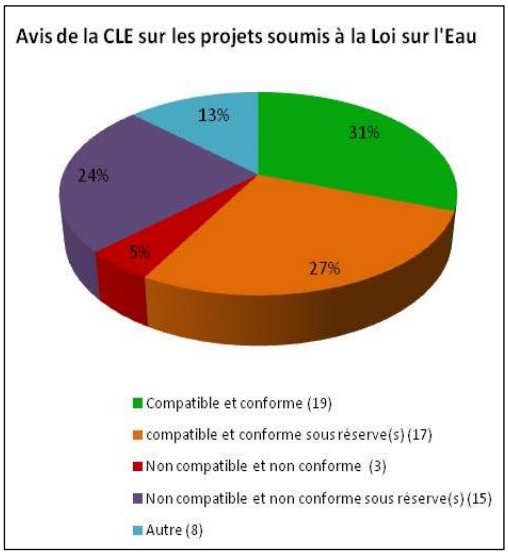

#6/ PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Le SMIDDEST (pour la CLE) et ses partenaires (GPMB, Agence de l'eau, Région Nouvelle-Aquitaine, Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime) ont travaillé près de trois ans (2015-2017) en partenariat sur ce projet pour lequel le bureau de la CLE a constitué le comité de pilotage. La démarche, initiée par le SAGE, est en ce sens novatrice et unique en France. Les enjeux sont considérables pour l'estuaire. Il s'agit de veiller à concilier préservation de l'écosystème estuarien et activités de dragage. Pour y parvenir, le SMIDDEST et l'ensemble des partenaires ont souhaité associer un maximum d'acteurs et d'experts de l'estuaire.

Les nombreux échanges entre le bureau d'études, les maîtres d'ouvrages, les experts scientifiques, et les membres de la CLE ont permis de dresser un diagnostic précis, partagé et détaillé au regard des connaissances disponibles, puis de proposer des actions et scénarios de gestion les plus exhaustifs possibles au regard des enjeux mis en évidence. Au terme des études réalisées, un équilibre a pu être proposé conciliant les enjeux environnementaux, techniques et économiques.

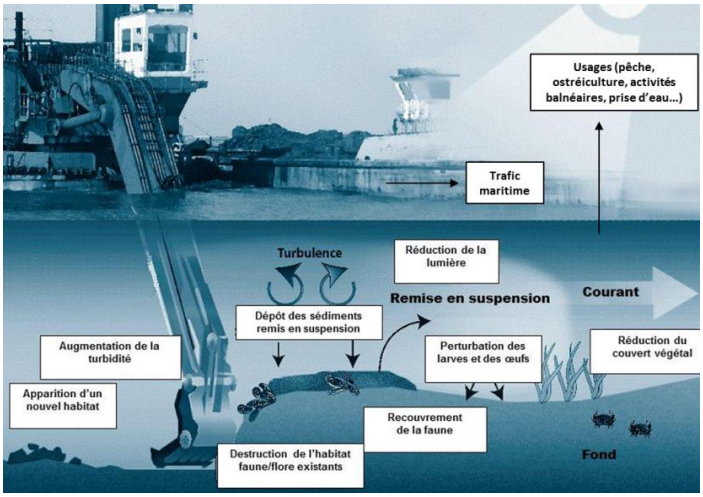

schéma des effets potentiels des dragages, source : Artélia

Le 9 mars 2017, le bureau de la CLE a validé l'étape 3 du PGS relative à l'étude de différents scénarios de gestion des sédiments de dragage. Le Bureau de la CLE a choisi de retenir le scénario intégrant l'ensemble des actions d'optimisation des pratiques, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan environnemental. Certaines actions pourront être directement opérationnelles (mise en place d'une fenêtre biologique, clapages en fonction du positionnement du bouchon vaseux…). D'autres actions, plus complexes comme le renforcement de berges ou la création d'îles (recréation d'habitats intertidaux) ou la valorisation des sables, nécessiteront la conduite d'études de faisabilité avant d'envisager leur caractère plus opérationnel.

© GPMB

Le PGS, validé par le bureau de la CLE le 11 septembre 2017 est un document cadre qui s'inscrit dans la durée et qui doit également répondre aux attentes en termes d'innovation à moyen et long termes. De nombreuses actions du scénario retenu s'inscrivent dans cette logique. A ce titre un comité de suivi sera mis en place en 2018, sous l'égide du SMIDDEST.

Fin 2017, le GPMB a déposé sa demande d'autorisation pour le dragage d'entretien du chenal de navigation et des accès portuaires (9 millions de m^3 de sédiments dragués et clapés dans l'estuaire chaque année) en intégrant les éléments du PGS. Le Bureau de la CLE a émis un avis de compatibilité et de conformité de ces travaux au SAGE Estuaire, assorti de 4 recommandations d'inscription de prescriptions auprès de la police de l'Eau.

L'animateur du SAGE a assuré le suivi du bon déroulement des missions techniques, les différentes démarches administratives et a présenté le projet à plusieurs reprises localement sur le territoire (Conseil Scientifique de l'Estuaire, Parc Naturel Marin…) ou en dehors.

Le PGS et ses fiches actions associées sont téléchargeables sur le site internet du SMIDDEST, rapport : http://www.smiddest.fr/media/11162.pdf; fiches : http://www.smiddest.fr/media/11172.pdf.

Coût total de l'opération : 295 k€ TTC dont 56 k€ TTC d'analyses
Opération financée par : AEAG (50%), GPMB (25%), CD33 (6,25%), CD17 (6,25%), Région Nouvelle-Aquitaine (6,25%), SMIDDEST (6,25%)

#7/ SYNTHESE DES CONNAISSANCES SUR LES CONTAMINANTS CHIMIQUES – ESTUAIRE ET BVS LATERAUX

De novembre 2016 à avril 2017, le SMIDDEST, pour le compte de la CLE, a synthétisé les connaissances disponibles concernant la contamination chimique de l'estuaire de la Gironde et de huit de ses cours d'eau latéraux (identifiés dans le SAGE pour leurs enjeux forts d'un point de vue écologique). Ce projet, pour lequel un chargé de mission (Monsieur Jérémie PAROT) a été recruté pendant 6 mois, a bénéficié d'une participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde. Il a été suivi par le groupe d'experts « Pollutions Chimiques » du SAGE qui s'est réuni à deux reprises pendant la mission. Il a été présenté en décembre 2016 lors de la CLE du SAGE puis lors d'une réunion spéciale de la CLE, fin mars 2017. Les discussions tenues lors de ces réunions ont permis de faire connaître le travail et de l'enrichir.

L'analyse des travaux de la recherche universitaire bordelaise notamment le projet ETIAGE, de l'IFREMER, des suivis mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les conseils départementaux de la Charente-Maritime et de la Gironde, a permis de définir trois grandes classes prioritaires de molécules sur le territoire : les éléments traces métalliques, les pesticides et les pharmaceutiques, auxquels viennent s'ajouter quelques familles de composés émergents. La synthèse effectuée a permis d'établir les listes (évolutives) de substances prioritaires demandées dans le SAGE Estuaire. Une analyse de la pertinence des suivis effectués et des besoins de connaissance nouvelle/ d'optimisation / de coordination / de valorisation a également été effectuée.

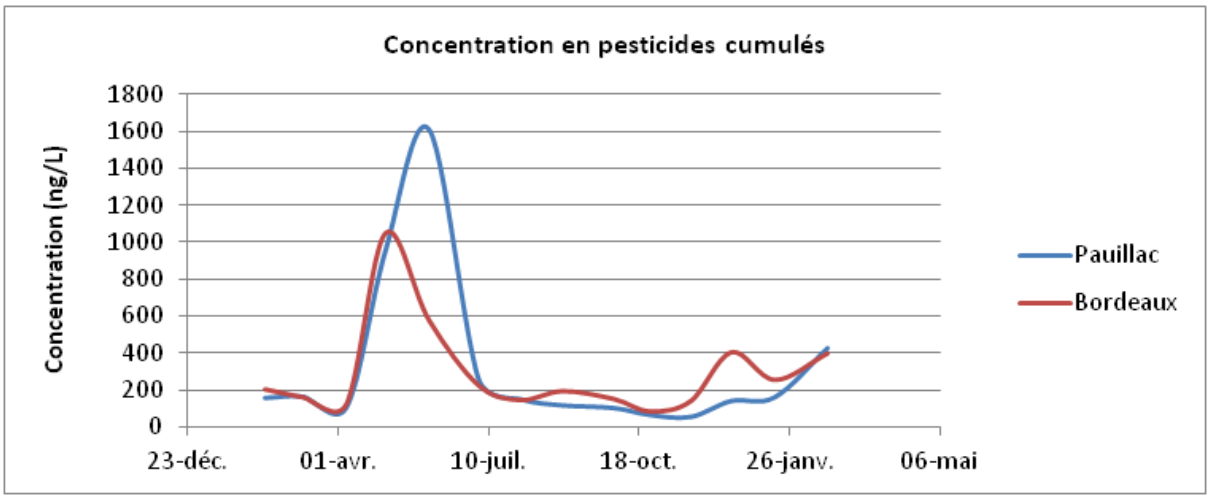

Concentration cumulée de 57 pesticides suivis de fév. 2012 à fév. 2013 dans le programme ETIAGE (Thèse Justine Cruz)

Concernant les suites à donner, le travail effectué a montré d'une part qu'il existe divers besoins d'animation et de coordination sur les bassins versants et, d'autre part, que les connaissances relatives à l'estuaire *sensus stricto* restent disparates et incomplètes.

Au niveau des cours d'eau latéraux, il s'agirait de mieux organiser le réseau d'acteurs via la création et l'animation d'un groupe de travail spécifique comprenant des représentants des structures suivantes (liste non exhaustive) : CD17, CD33, FDAAPPMA 17 et 33, AEAG, SIBV, EPCI, collectivités locales… Les objectifs sont de tendre à homogénéiser les fréquences et les périodes de suivis, les listes de molécules, de créer une base de données et d'optimiser l'interprétation des résultats en appui à la gestion. La localisation des points actuels de prélèvements pourrait également être discutée au cas par cas.

En ce qui concerne l'estuaire de la Gironde, il est nécessaire de pallier au manque de connaissances notamment en matière de polluants organiques à la fois sur la masse d'eau et les matières en suspension mais aussi en plusieurs endroits et périodes de l'année.

Ainsi, au second semestre 2017 la cellule d'animation a élaboré le projet CONTROL Estuaire (CONcenTRations en pOLluants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) en lien avec l'Université et les partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins affichés pour l'estuaire et ses cours d'eaux latéraux à forts enjeux. Sa mise en œuvre est conditionnée par la validation de la CLE, du comité syndical et des financeurs début 2018.

Le rapport complet de synthèse 2017 des connaissances sur les contaminants chimiques est disponible au lien suivant : http://www.smiddest.fr/media/10622.pdf.

Coût total de l'opération – mission temporaire « pollutions chimiques » 2017: 20 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Conseil Départemental de la Gironde (10%), SMIDDEST (40%)

#8/ LANCEMENT DU PROJET SIGESTUAIRE

Le SMIDDEST produit de nombreuses données SIG. D'autres données sont également produites par certains acteurs locaux sur les bassins versants latéraux de l'estuaire selon des formats particuliers et avec des logiques propres. L'ensemble n'est pas à l'heure actuelle centralisé ce qui conduit à des pertes d'informations et ne permet pas les croisements nécessaires à la vision globale permettant la mise en œuvre d'une gestion coordonnée du territoire.

En 2017, la chargée de mission zones humides et l'animateur SAGE ont participé au lancement du **projet SIGESTUAIRE** qui a vocation à rendre accessible la puissance des outils de visualisation et d'analyse de données SIG au SAGE à travers une interface intuitive et intelligible. Ce projet innovant a démarré le 1er Aout 2017 avec le recrutement d'un chargé de mission pour deux ans.

Coût total de l'opération : 87 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), 30% (FEDER) ; 20% SMIDDEST

#9/ TABLEAU DE BORD

La cellule d'animation suit et évalue la bonne mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble de ses objectifs et dispositions chaque année. Le bilan détaillé est effectué dans le tableau de bord du SAGE (http://www.smiddest.fr/media/12332.pdf). Plus spécifiquement, comme en 2016, les enjeux liés à l'étiage ont marqué l'année 2017. Ils sont succinctement évoqués ci-dessous.

// PLAN DE GESTION D'ETIAGE GARONNE-ARIEGE (SMEAG)

Le Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège est en cours de révision, avec des enjeux conséquents pour le SAGE Estuaire. Le SMEAG avait présenté l'état d'avancement de la procédure en CLE du 12 décembre 2016. En 2017, l'animateur du SAGE a participé à l'ensemble des réunions de la commission de concertation et de suivi organisées par le SMEAG, ainsi qu'aux réunions du Bureau de la CLE – InterSAGE Garonne. Le futur plan d'actions du PGE pour la période 2018-2027 a été élaboré par le SMEAG et plusieurs retours et avis ont été sollicités auprès de la commission de concertation et de suivi du PGE (dont le SMIDDEST est membre pour la CLE) pour finaliser le projet de PGE. Le comité syndical du SMEAG a validé le projet de PGE fin décembre 2017. Le premier semestre 2018 sera consacré à la sollicitation plus formelle des avis puis à la validation du projet en commission de concertation et de suivi du PGE et en commission de planification du Bassin Adour-Garonne. Pour le SAGE Estuaire, hormis une vigilance à avoir quant au maintien durable du DOE de Tonneins (valeur retenue dans ce PGE) les différentes actions proposées vont plutôt dans le bon sens et concernent plus directement les territoires amont à notre SAGE.

// COURBES DU DEBIT A TONNEINS EN 2017 (SOURCE : DREAL)

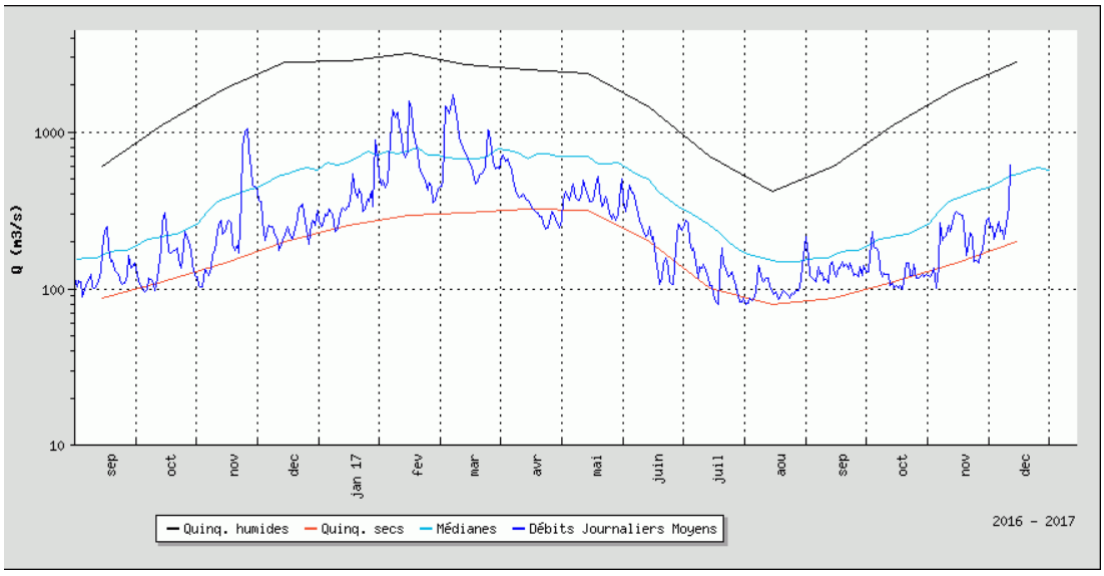

En 2017, le DOE de Tonneins (110 m^3/s) n'a pas été respecté pendant 43 jours, mais le soutien d'étiage n'a pas été maximum. En effet, l'étiage ayant été particulièrement précoce, l'Etat a octroyé une baisse du seuil de débit en dessous duquel le soutien d'étiage est déclenché. Ainsi une part non négligeable du stock disponible n'a pas été mobilisée en fin d'étiage. A noter qu'en 2017, la valeur du seuil d'alerte (88 m^3/s) n'a globalement pas été respectée pendant 11 jours, alors qu'elle n'avait pas été franchie entre 2013 et 2016. L'absence de recharge hivernale a fortement aggravé l'étiage en 2017.

// BOUCHON VASEUX – SUIVI DES OBJECTIFS pour l'OXYGENE DISSOUS

En 2015, les eaux bordelaises ont enregistré 26 jours consécutifs (cumulés) où la teneur moyenne en oxygène dissous était inférieure à 5 mg/l. En 2016, c'est durant 45 jours consécutifs (cumulés) que ce seuil n'a pas été respecté. La longue période de fortes températures est le premier facteur responsable de ce phénomène en 2016, comme cela avait été le cas en 2012.

En 2017, les eaux bordelaises ont enregistré 38 jours consécutifs cumulés où la teneur moyenne en oxygène dissous était inférieure à 5 mg/l. Ceci s'explique par un étiage très précoce avec franchissement du DOE en Garonne et de très fortes températures dès le mois de juin. Au début de l'été, les seuils de soutien d'étiage ont été revus à la baisse par l'Etat afin de ne pas épuiser trop rapidement les stocks.

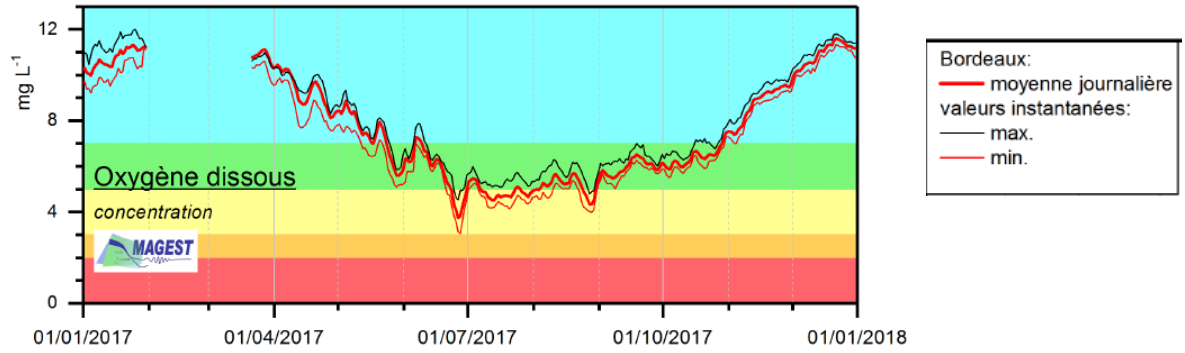

Evolution journalière de l'oxygène dissous à Bordeaux en 2017: valeurs moyennes, minimales et maximales (source : Sabine Schmidt (2018). Rapport scientifique MAGEST sur les données 2017. p. 30.)

Les débits sont restés durablement trop faibles et ont entrainé une diminution chronique de l'oxygène dissous. Cependant, la courbe de concentration moyenne de ce paramètre à Bordeaux montre que celle-ci est restée assez proche de la valeur du seuil du SAGE une bonne partie de l'été.

Depuis l'approbation du SAGE, l'objectif de ne pas descendre sous la concentration moyenne journalière de 3 mg/l en oxygène dissous a toujours été respecté.

Au regard de ces éléments, une réflexion est à mener avec les gestionnaires des bassins versants amont (notamment Garonne) pour étudier comment parvenir à mieux respecter l'objectif des 5 mg/l d'oxygène dissous à l'aval des fleuves (qui ne doit pas être dépassé pendant plus de 9 jours).

A noter que les échanges entre les partenaires du consortium MAGEST ont conduit au lancement d'une synthèse pédagogique sur les connaissances et enjeux relatifs au bouchon vaseux en 2017. L'objectif est de valoriser toute la connaissance acquise sur le sujet et de communiquer sur les enjeux associés pour une meilleure prise en compte dans la gestion de l'eau sur le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire. Le SMIDDEST porte cette synthèse (Terre et Océan a été retenu comme prestataire) pour la CLE et pour les partenaires du consortium MAGEST. **Cette opération représente un coût de 30 k€ TTC, financés par l'AEAG pour 50%, le CD33 pour 20% et le SMIDDEST pour 30%.**

#10/ COMMUNICATION

Le site du SMIDDEST (www.smiddest.fr) contient toutes les informations sur l'historique du SAGE, son fonctionnement et l'avancement de sa mise en œuvre. Il est régulièrement mis à jour avec différentes actualités et mises en ligne de documents. C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non. Le site a été régulièrement actualisé en 2017.

CONCLUSION

Une réunion de la CLE et quatre réunions du bureau de la CLE ont été organisées en 2017. Le taux de participation aux réunions est globalement faible à moyen. Une réunion thématique autour des travaux de la mission temporaire « pollutions chimiques » a également été organisée pour la CLE et a suscité un grand intérêt. Le renouvellement de la composition de la CLE est à prévoir en 2018. Dans la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques), les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient ainsi repartir à la hausse.

Le premier semestre 2017 a notamment permis de finaliser le plan de gestion des sédiments de dragage et la synthèse des connaissances sur la contamination chimique de l'estuaire et ses bassins versants latéraux. La base de données des indicateurs des changements globaux a également pu être actualisée et valorisée.

Au cours du second semestre 2017, l'animateur a travaillé à l'élaboration d'un projet ambitieux de deux et demi qui permettrait de répondre aux besoins affichés sur les contaminants chimiques au terme de la synthèse des connaissances des données existantes. La mise en œuvre du projet CONTROL Estuaire (CONcenTRations en pOLluants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) reste conditionnée aux validations de la CLE, du comité syndical du SMIDDEST et des financeurs début 2018. Le second semestre 2017 a également permis d'organiser la consultation et de lancer la synthèse pédagogique des connaissances et des enjeux relatifs au bouchon vaseux. Le projet SIGESTUAIRE a démarré début août offrant de nouvelles perspectives en termes de collecte, d'analyse et d'accessibilité des données sur l'eau.

Comme chaque année, le tableau de bord du SAGE a été mis à jour, ce qui a permis de préparer le programme d'actions de l'année 2018 qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés pour la mise en œuvre du SAGE, notamment avec le projet CONTROL Estuaire.

L'analyse technique des dossiers réglementaires et la préparation de proposition d'avis sur ces dossiers constitue également toujours une activité significative de la cellule d'animation du SAGE. Au total, 10 dossiers Loi sur l'Eau ont été analysés en 2017. Trois avis de non compatibilité ou de non conformité ont été émis.

ANNEXE : MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE

Réunion	Lieu	Date
Conseil Scientifique de l'Estuaire	Talence	12 janvier 2017
Commission de concertation et de suivi du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège	Toulouse	20 janvier 2017
Bureau CLE SAGE Garonne – InterSAGE Garonne	Toulouse	27 janvier 2017
Conseil d'acteurs Labex Cote	Talence	31 janvier 2017
COPIL du projet PHYTOCOTE – Université de Bordeaux – IRSTEA – Labex Cote	Villenave d'Ornon	2 février 2017
Commission de concertation et de suivi du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège	Toulouse	23 février 2017
Journée ZéroPhyto en Médoc	Cissac-Médoc	21 mars 2017
Comité géographique du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	Braud-et-Saint-Louis	3 mai 2017
Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	La Rochelle	2 juin 2017
CESER Aquitaine – Commission Littoral	Bordeaux	20 juin 2017
Bureau CLE SAGE Garonne – InterSAGE Garonne	Toulouse	21 juin 2017
Groupe de concertation – Directive nitrates	Villenave d'Ornon	13 septembre 2017
Commission de concertation et de suivi du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège	Toulouse	29 septembre 2017
Forum Local de l'Eau (Commission Littoral)	Pessac	4 octobre 2017
CLE du SAGE Garonne	Agen	5 octobre 2017
Comité géographique du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	Braud-et-Saint-Louis	6 novembre 2017
Journée des animateurs SAGE du Bassin Adour-Garonne	Toulouse	23 novembre 2017
Matinées d'échanges du SAGE Estuaire	Bordeaux	30 novembre 2017
Journée du SAGE Loire	Nantes	5 décembre 2017
Journée des techniciens et animateurs de bassins versants en Gironde	Carcans	7 décembre 2017
Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	La Rochelle	20 décembre 2017

Afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions (hors réunions internes). En 2017, cela représente près de 80 réunions et déplacements.

12, rue Saint-Simon ■33390 Blaye ■Tél : 05 57 42 28 76 ■Fax : 05 57 42 75 10

www.smiddest.fr - contact@smiddest.fr